

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 9

Nbr. vote pour: 9
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE

Représentés: Hervé PELLECUER

Excusés:

Absents: Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Vote du compte administratif 2022 - Commune de Ventalon en Cevennes - DE_2023_018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUTRY Pierre-Emmanuel

délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2022 dressé par DAUTRY Pierre-Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

considérant qu'en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Maire en exercice ne participe pas au vote du compte administratif 2022,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	82 701.59			22 979.18	82 701.59	22 979.18
Opérations exercice	170 176.24	241 080.75	501 972.08	580 352.71	672 148.32	821 433.46
Total	252 877.83	241 080.75	501 972.08	603 331.89	754 849.91	844 412.64
Résultat de clôture	11 797.08			101 359.81		89 562.73
Restes à réaliser	47 220.00	19 675.00			47 220.00	19 675.00
Total cumulé	59 017.08	19 675.00		101 359.81	47 220.00	109 237.73
Résultat définitif	39 342.08			101 359.81		62 017.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

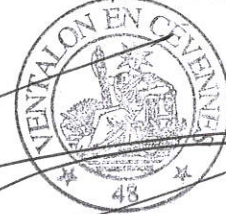
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
048-200058410-20230328-DE_2023_018-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200058410-20230328-DE_2023_018-DE